



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°26/044

Direction territoriale du Havre

La Société **TOTALENERGIES MARKETING France**, ayant son siège social 562 avenue du Parc de l'Île – 92 000 NANTERRE, SIREN n°531 680 445 a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située route industrielle sur la commune de Rogerville. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société TOTALENERGIES MARKETING FRANCE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-020 portant sur la dépendance susvisée le 17 avril 2026.

Description de la dépendance :

- Une parcelle de terrain brut d'une surface de 4 476 m²,
- Une surface de voie d'accès de 1 719 m² (la route du CERT et les bretelles situées sur la route industrielle pour les accès à la station).

Durée de la convention : 15 ans environ à compter du 1^{er} janvier 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-020 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.